

COMPTE RENDU DE LA REUNION **du CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2017**

Etaients présents : LUCAS Georges, JUHEL Sandrine, GOUPIL Denis, SIMON Pierre, RICHEUX Isabelle, BUSNEL Alain, MAILLARD Laurence, L'HERMITTE Pascal, HAYCOX Caroline, PERON Frédéric,

Absents excusés : GAUDIN Martine, GILLET Aurore, HENOTTE Virginie, BOISSEL Thomas, SAN MIGUEL Patrick

Ordre du jour : plateau multisports et aire de jeux : attribution des marchés, travaux supplémentaires Domaine de la Gatinais et trottoirs du bourg, virement de crédits, recrutement à l'école, Dinan Agglomération : répartition du FPIC 2017 et autres, questions diverses

Plateau multisports et aire de jeux : attribution des marchés

Subventions : la demande de fonds de concours auprès de Dinan Agglomération a été acceptée le 17 juillet dernier pour 13 200 €. Une demande a été faite au titre de la réserve parlementaire « Sénat » au cours de l'été. Un accord de principe de 5 000 € a été donné par Mr Vaspart.

Assistance de l'ADAC : nous avons fait appel à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités pour son assistance sur le plan technique, juridique et financier. Prix de la prestation : 355 € HT.

Marchés : 2 consultations ont été lancées pour les travaux de fourniture et installation du plateau multisports d'une part et de l'aire de jeux d'autre part.

La CAO a ouvert les plis et l'ADAC a procédé à l'analyse des offres en fonction des critères de jugement des offres figurant dans le règlement de consultation (prix : 50 % - valeur technique : 50 %).

Il en ressort que l'entreprise CAMMA SPORTS de Plélan le Grand a obtenu la meilleure note pour le terrain multisports et SYNCHORNICITY pour l'aire de jeux.

Le conseil autorise le Maire à signer les marchés suivants :

59 992.20 € HT avec CAMMA SPORTS pour le plateau multisports

39 875.90 € HT avec SYNCHORNICITY pour l'aire de jeux

Travaux supplémentaires Domaine de la Gatinais et trottoirs du bourg

Le marché passé pour ces travaux avec l'entreprise COLAS nécessite un avenant pour travaux supplémentaires, d'un montant de 9 367.80 € HT. Le conseil autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant qui porte le montant du marché à 71 846.44 € HT.

Signalisation du Domaine de la Gatinais

Le conseil décide de prévoir la signalisation du Domaine de la Gatinais (verticale et horizontale). La dépense estimée à 4 600 € HT sera payée à l'article 21578 – 149.

DM N° 1 Budget communal

Désignation	Dépenses	Recettes
c/2315 201 Aire de jeux de plateau sportif	+ 20 000	
c/ 020 Dépenses imprévues	-11 800	
c/ 1323 Réserve Parlementaire		-5 000
c/13251 Fds Concours Dinan Agglo		+13 200
TOTAL	8 200	8 200

CDD à l'école

Le contrat CAE pour l'école est arrivé à échéance le 5 juillet dernier et ne pourra pas être renouvelé vu les nouvelles mesures. Il est donc nécessaire de créer un CDD du 1^{er} octobre à la fin de l'année scolaire 2017 / 2018.

La DHS sera de 17 H par semaine de classe, plus 3 H par mois pour le nettoyage de l'église.

Répartition du FPIC 2017

3 modes de répartition étaient possibles

✓ Répartition dite « de droit commun » : la part de l'EPCI est fixée en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Le reste est réparti entre les communes en fonction de leur insuffisance de potentiel financier par habitant et leur population.

✓ Répartition à la majorité des 2/3 du conseil : la part de l'EPCI est déterminée en fonction du CIF ou d'un autre critère. Le reste est réparti entre les communes en fonction de leur population, de l'écart de revenu entre les habitants et le revenu moyen par habitant, du potentiel fiscal ou financier, ou d'autres critères déterminés par l'EPCI.

✓ Répartition « dérogatoire libre » : il faut définir librement la nouvelle répartition du reversement suivant nos propres critères.

La commission des finances de Dinan Agglomération a procédé à l'analyse de différents scénarios qui a conduit à proposer d'attribuer l'intégralité du FPIC à l'EPCI puis un reversement par l'EPCI d'une attribution de compensation égale au montant de droit commun du FPIC des communes en 2016 (avec une perte de la bonification pour les communes de l'ex-Dinan Communauté). Montant pour notre commune : 22 766 € (perte de bonification : 6 599 €).

Le conseil adopte la répartition dérogatoire libre avec affectation de l'intégralité du FPIC à Dinan Agglomération et le principe du reversement aux communes d'une allocation de compensation égale au montant du droit commun du FIC 2016.

Nouveau siège de Dinan Agglomération

L'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 fixait le siège social de Dinan Agglomération au 3 Rue Bertrand Robidou à Dinan. A compter du 15 juin 2017, les services ont intégré de nouveaux locaux situés 8 Boulevard de l'Europe à DINAN. Le conseil prend acte de ce changement.

Questions diverses

Travaux de voirie 2017 : Les travaux de voirie 2017 sur la voirie communale seront réalisés dans le cadre du marché communautaire (chemin de Frolou à la Basse Ville Gromil : accès maison sur 150 ml environ et VC 25 à L'Aunay Gicquel sur 390 ml environ). Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec Dinan Agglomération.

PCS : Plan Communal de Sauvegarde : notre PCS est en cours d'élaboration avec l'association ECTI. Pour rappel, le PCS organise la sauvegarde des personnes. C'est un outil d'aide à la gestion d'un évènement de sécurité civile. Il recense les risques ainsi que les moyens humains et matériels à mettre en place.

2 comités de pilotage ont été constitué :

- COPIL communal : LUCAS Georges, GOUPIL Denis, SIMON Pierre, GAUDIN Pascal, INCREDULE Mireille
- COPIL intercommunal : LUCAS Georges, GOUPIL Denis, SIMON Pierre

L'organisation communale de crise se compose de 4 cellules :

- DOS (Directeur Opérations de Secours) :
titulaire : LUCAS Georges (maire obligatoirement)
suppléant : SIMON Pierre

- RAC (Responsable des Actions Communales)
Titulaire : GOUPIL Denis
Suppléant : JUHEL Sandrine

- Responsable Logistique et Economique
Titulaire : ROBERT Jérôme
Suppléant : BRANDILY Loïc

- Secrétariat :
Titulaire : INCREDULE Mireille
Suppléant : GILLET Aurore

Classe de voile : Le conseil accepte de participer financièrement à la classe de voile de l'année scolaire 2016/2017 à hauteur du 1/3 du coût, soit 437 €. La somme sera versée à l'APE qui a fait l'avance des frais.

**Le Maire,
Georges LUCAS**